

6 décembre 2018



Assemblée Générale



Mise en œuvre du Projet de Territoire

SAUMUR
VAL DE LOIRE
2028



Un territoire attractif, offrant des services et des pratiques accessibles à tous

- ⇒ Élaboration de **Plans Locaux d'Urbanisme intercommunal**.
- ⇒ Financement pour la création de **Maisons de Santé Pluridisciplinaires** au travers du CTR.
- ⇒ Développement du **transport à la demande**.
- ⇒ Mise en place d'outils numériques pour la modernisation de la **Relation Usagers** (billetterie piscine, culture et transport + portail des aides).
- ⇒ Mise en place d'un **fonds de concours** pour l'installation d'équipements de remise en forme.
- ⇒ Étude et travaux de modernisation d'**équipements sportifs** existants + AMO **construction d'une piscine couverte** à Longué-Jumelles. Définition politique de l'apprentissage de la natation.
- ⇒ **Donne du sport à ton corps** en présence de Christine Arron.
- ⇒ Prise de la compétence **école de musique** et déménagement au Dôme + **schéma de l'enseignement musical**.



Un territoire dynamique, capteur d'innovation et de nouvelles activités

- ⇒ Construction d'un **atelier-relais** et **une usine-relais** disponible sur chaque grande zone économique.
- ⇒ Mise en œuvre d'une **politique locale du commerce**.
- ⇒ Règlement des **aides aux entreprises**.
- ⇒ **Loire à vélo troglodyte**.
- ⇒ Animations importantes : Anjou Vélo Vintage, Marathon de la Loire, Livres & Vins...
- ⇒ Démolition et dépollution du site pour une construction d'un **Pôle mutualisé de formations** par la Région.
- ⇒ **Nouvelles formations** : chauffeur routier, viticulture, géomaticien, métiers de l'eau, conducteur de ligne.
- ⇒ Soutien à la **filière équine** et notamment au HIT (Horse Innovation Talks).
- ⇒ Commercialisation de l'offre **Data Center**.
- ⇒ Adhésion à Angers Technopôle pour **soutien aux porteurs de projets** innovants.



Un développement soutenable pour un environnement préservé

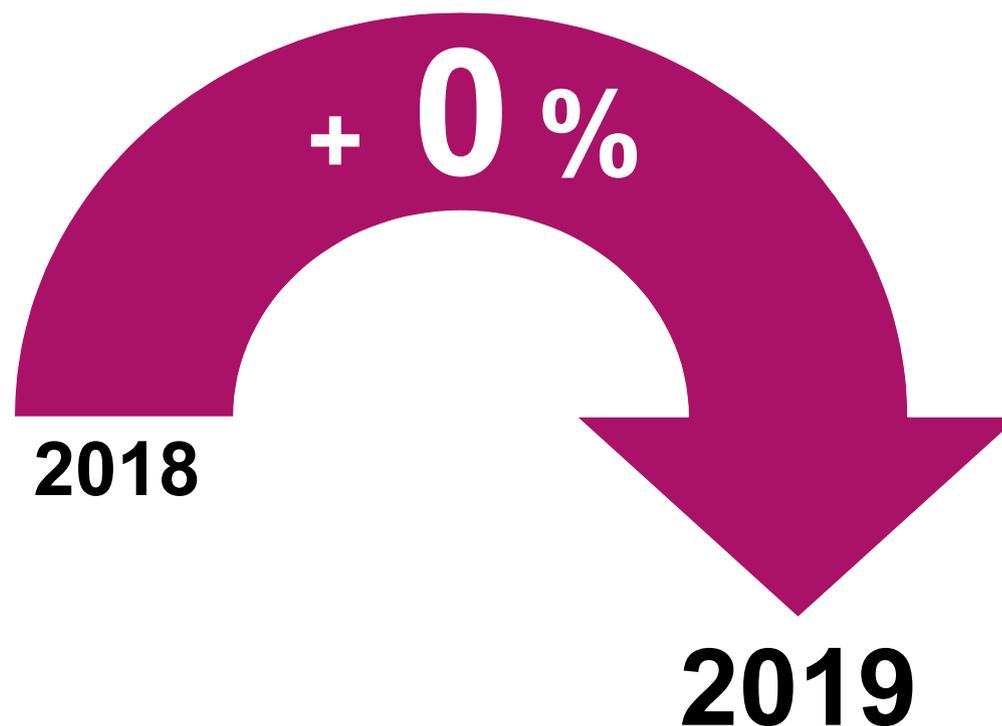
- ⇒ **PAPI – PAPRICA** : contractualisation avec les services de l'État.
- ⇒ Lancement du **Plan Climat Air Énergie Territorial** dans le cadre d'une labellisation **Cytergie**.
- ⇒ Développement d'un **Projet Alimentaire Territorial**.
- ⇒ Travail de la SPL Saumur Agglopropreté pour la construction d'une **station Bio GNV** + **Méthaniseur** à Chacé.
- ⇒ Aides à des entreprises innovantes en matière d'**économie circulaire**.
- ⇒ Prise de la compétence « **eau et assainissement** » au 1er janvier 2018.
- ⇒ Contrat Territorial des **Milieux Aquatiques**.



Fiscalité Budget

Évolution de la fiscalité

Fiscalité
2019



Taxe d'habitation : 9,18 %
Taxe sur le foncier bâti : 3,31 %
Taxe sur le foncier non bâti : 1,28 %
Taux CFE : 22,57 %

Tarifs Eau/Assainissement : maintien
Tarifs Déchets (sauf SICTOD) : maintien

Budget principal et budgets annexes 2019

BP19

Budget Primitif 2019

	Fonctionnement en €		Investissement en €		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
PRINCIPAL	42 559 830,35	42 559 830,35	17 735 816,56	17 735 816,56	
Budgets Annexes	ASSAINISSEMENT	5 935 570,00	5 935 570,00	13 339 722,47	13 339 722,47
	EAU POTABLE	7 555 240,00	7 555 240,00	6 223 654,60	6 223 654,60
	LOTISSEMENTS et ZONES D'ACTIVITÉS	1 714 342,00	1 714 342,00	1 310 732,00	1 310 732,00
	COLLECTE et TRAITEMENT DÉCHETS	10 993 100,00	10 993 100,00	652 413,79	652 413,79
	TRANSPORTS	10 306 117,00	10 306 117,00	484 600,00	484 600,00
	EAUX PLUVIALES	478 738,00	478 738,00	213 500,00	213 500,00
	ORAC	48 100,00	48 100,00	48 100,00	48 100,00
	SPANC	182 480,00	182 480,00	4 773,00	4 773,00
	TOTAL GÉNÉRAL	79 773 517,35	79 773 517,35	40 013 312,42	40 013 312,42

Budget principal 2019 : Recettes de fonctionnement

BP19

Budget
Primitif
2019

	Projet BP 2019 en €
	Fonctionnement
Chap 013 : Atténuations de charges	113 100
Chap 70 : Produits des services et du domaine	2 703 586
Chap 73 : Impôts et taxes	27 313 316
Chap 74 : Dotations, compensations et subventions	10 516 164
Chap 75 : Autres produits de gestion courante	404 801
Chap 76 : Produits financiers	42 345
Chap 77 : Produits exceptionnels	425 000
Chap 78 : Reprises sur provisions	467 000
Chap 042 : Opérations d'ordre	574 518
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	42 559 830

Budget principal 2019 : Dépenses de fonctionnement

BP19

Budget
Primitif
2019

	Projet BP 2019 en €
	Fonctionnement
Chap 011 : Charges à caractère général	8 407 081
Chap 012 : Charges de personnel	9 665 360
Chap 014 : Atténuations de produits	11 717 147
Chap 65 : Autres charges de gestion courante	7 091 617
Chap 66 : Charges financières	725 000
Chap 67 : Charges exceptionnelles liées à la gestion courante	466 625
Chap 68 : Dotations aux provisions	-
Chap 023 : Virement à la section d'investissement	-
Chap 042 : Opérations d'ordre	4 487 000
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :	42 559 830

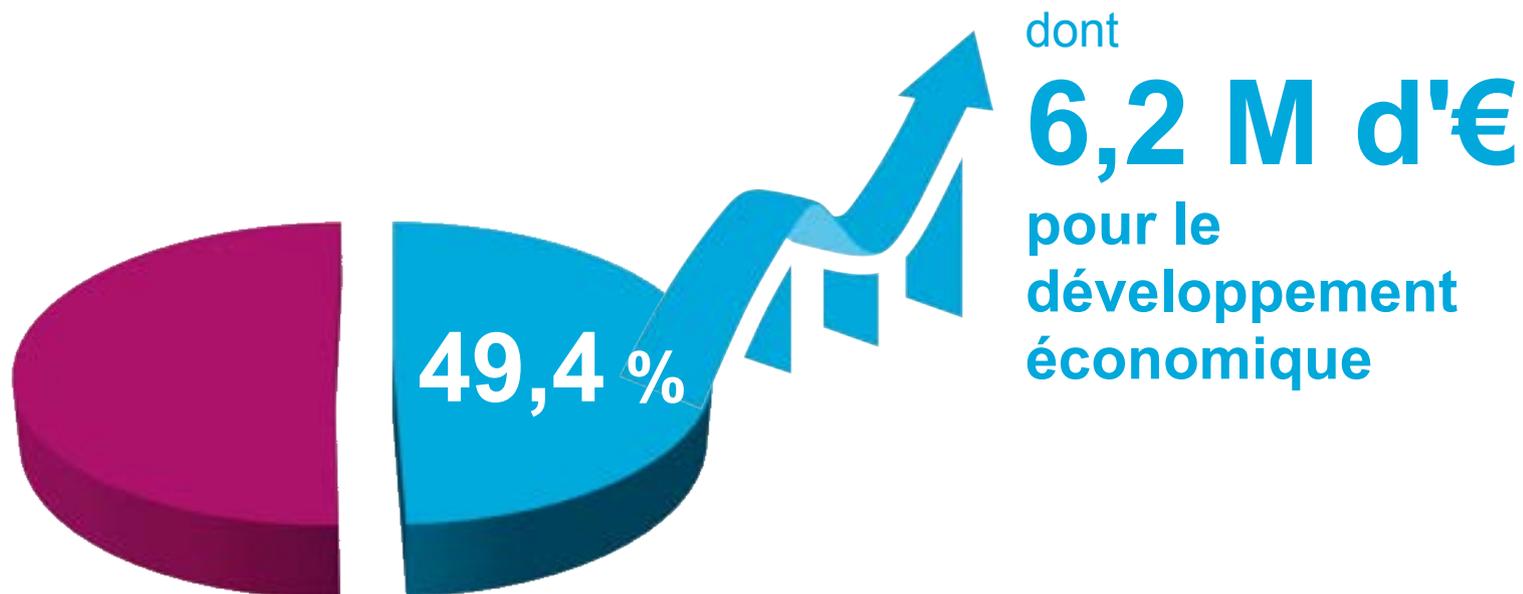
Budget principal d'investissement 2019

12,5 M d'€

de chantiers et de matériels

BP19

Budget
Primitif
2019



Plan Pluriannuel d'Investissement 2019-2021

Investissement

	Dépenses en €				Recettes en €
	2019	2020	2021	Total 2019 - 2021	Total 2019 - 2021
Développement économique	6 206 679	4 863 524	3 555 000	14 625 203	2 344 005
Politiques sportives	2 144 482	3 506 950	2 447 950	8 099 382	1 117 300
Affaires culturelles	1 220 001	1 384 600	735 000	3 339 601	41 632
Environnement	988 934	702 750	228 250	1 919 934	604 078
Aménagement et cohésion territoriale	982 869	430 036	347 280	1 760 185	66 666
Moyens généraux	1 017 860	1 265 450	1 128 550	3 411 860	512 000
TOTAL	12 560 825	12 153 310	8 442 030	33 156 165	4 685 681
FCTVA	-	-	-	-	4 746 509
TOTAL	12 560 825	12 153 310	8 442 030	33 156 165	9 432 190

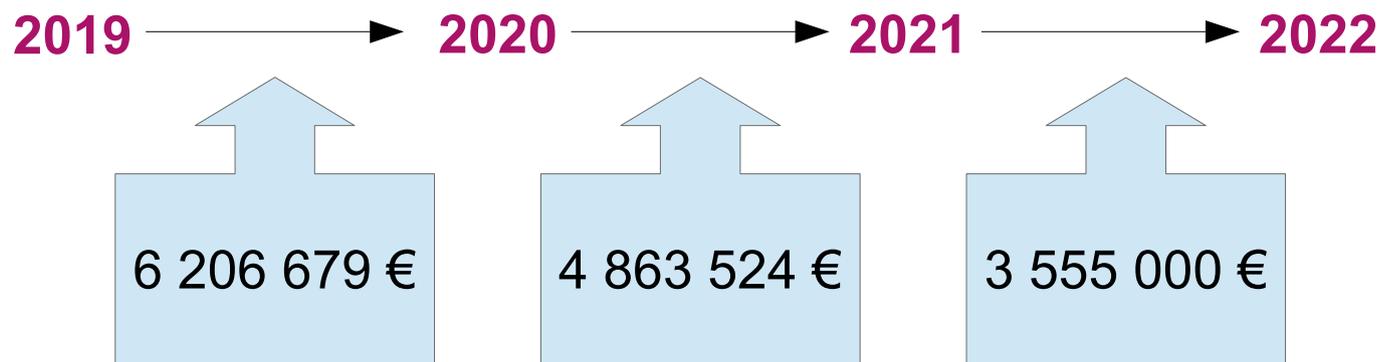
PPI

Plan
Pluriannuel
d'Investissement

PPI

Plan
Pluriannuel
d'Investissement

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Soit 14 775 203 € dont :

4,68 M d'€ pour les zones d'activités dont aides aux entreprises

2,36 M d'€ pour la construction de 5 ateliers-relais

3,93 M d'€ pour la création itinéraire Loire à vélo troglodyte

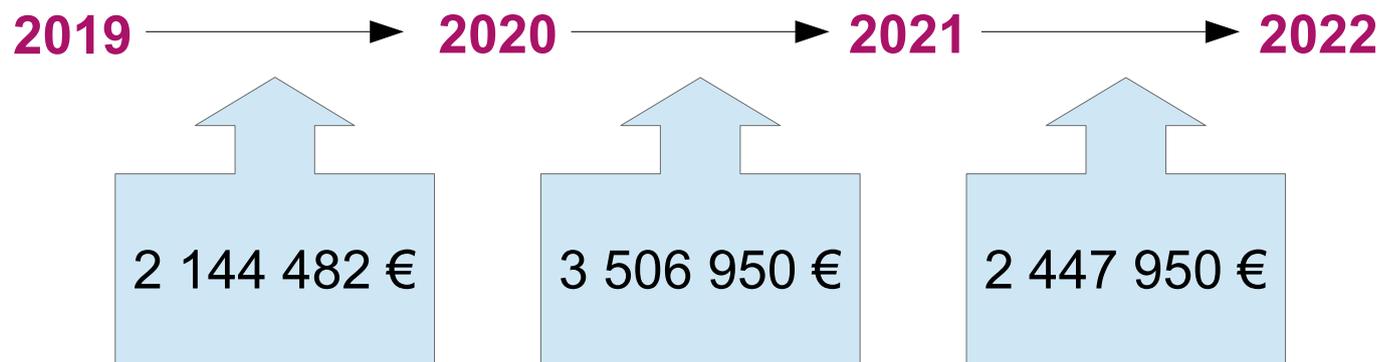
3,32 M d'€ de participation versée à la Région pour le campus
(projet à 11 M d'€)

0,15 M d'€ pour le déploiement de la fibre optique

PPI

Plan
Pluriannuel
d'Investissement

POLITIQUES SPORTIVES



Soit 8 099 382 € dont :

4,93 M d'€ pour le centre aquatique à Longué-Jumelles

0,88 M d'€ pour le centre aquatique à Doué-en-Anjou

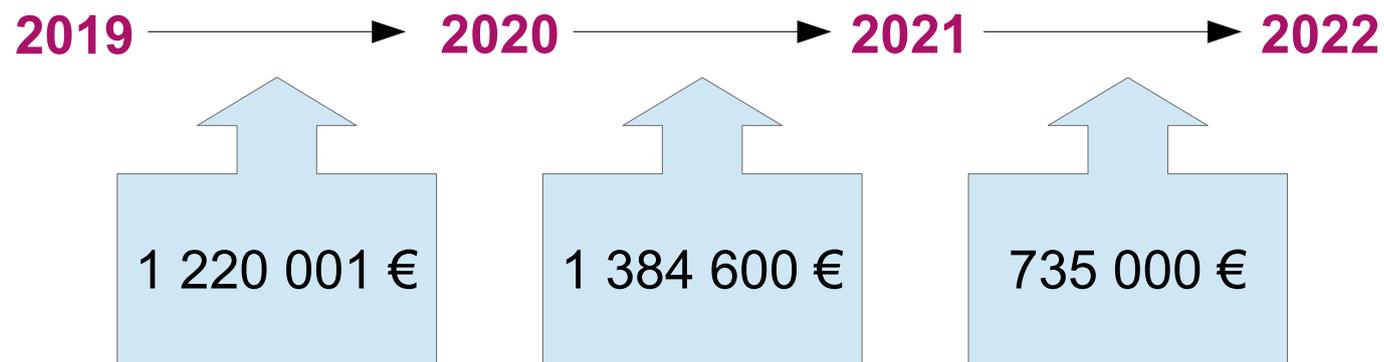
0,69 M d'€ pour la piscine du Val de Thouet à Saumur

0,58 M d'€ d'étude, sécurisation et travaux de l'espace Offard

PPI

Plan
Pluriannuel
d'Investissement

AFFAIRES CULTURELLES



Soit 3 339 601 € dont :

0,6 M d'€ pour le Théâtre le Dôme

0,6 M d'€ pour les médiathèques à Doué-en-Anjou et
Montreuil-Bellay

0,6 M d'€ pour la médiathèque à Saumur

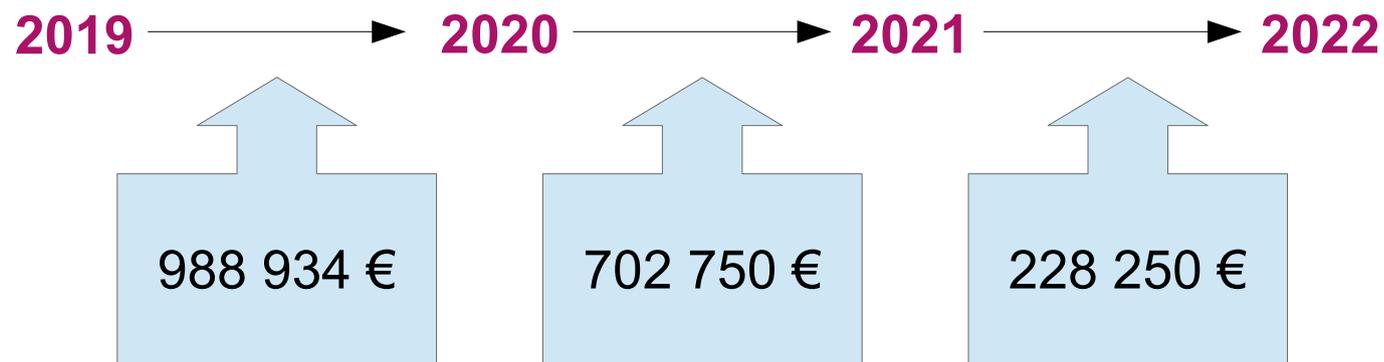
1,35 M d'€ pour la médiathèque à Longué-Jumelles

Investissement

PPI

Plan
Pluriannuel
d'Investissement

ENVIRONNEMENT



Soit 1 919 934 € dont :

1,21 M d'€ pour le CTMA 2

0,27 M d'€ pour le Thouet hors CTMA

0,18 M d'€ d'étude énergies renouvelables (PCAET, démarche cit'ergie, schéma directeur des ENR)

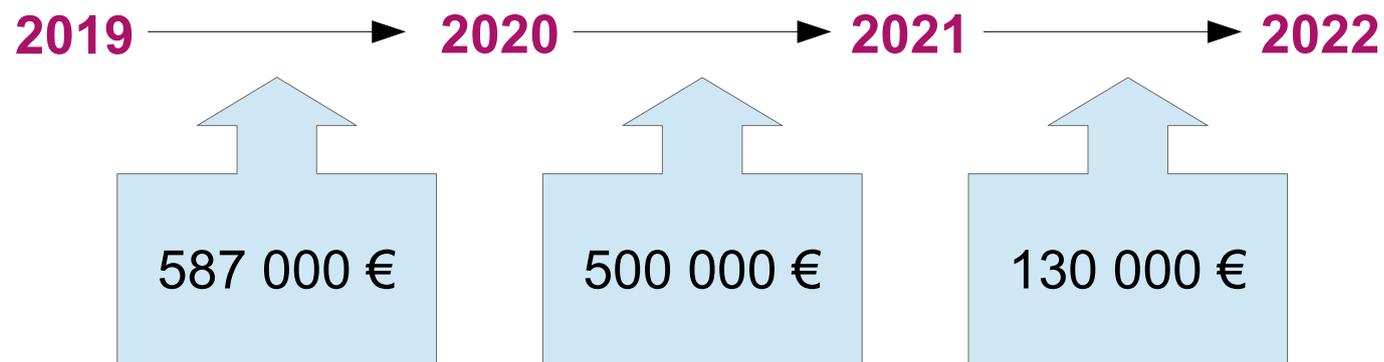
0,05 M d'€ de Projets alimentaires territoriaux (PAT)

Investissement

PPI

Plan
Pluriannuel
d'Investissement

GESTION DES RISQUES



Soit 1 217 000 € dont :

1,13 M d'€ pour la digue domaniale de l'Authion

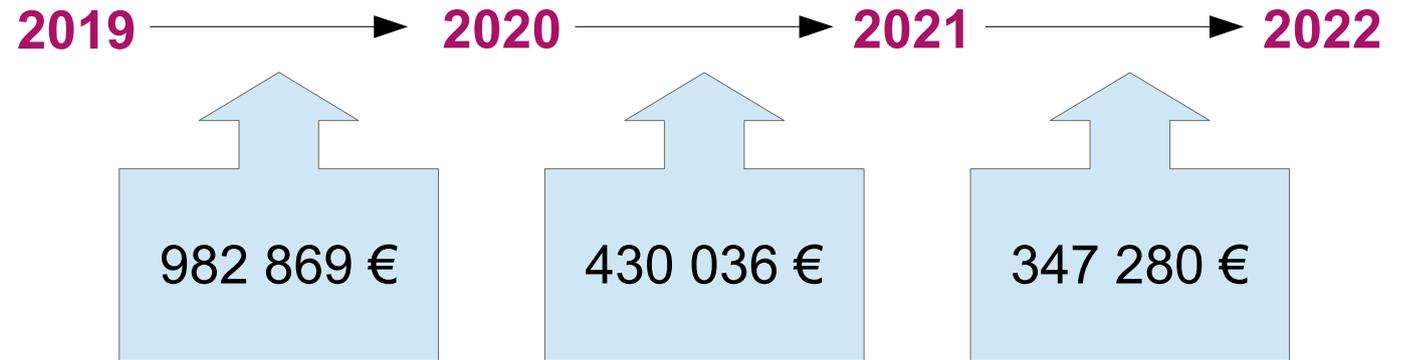
PAPRICA : **0,087 M d'€**

PAPI : **Études en interne**

PPI

Plan
Pluriannuel
d'Investissement

AMÉNAGEMENT ET COHÉSION TERRITORIALE



Soit 1 610 185 € dont :

0,75 M d'€ pour l'élaboration des PLUi

0,25 M d'€ pour les opérations programmées d'amélioration de l'habitat

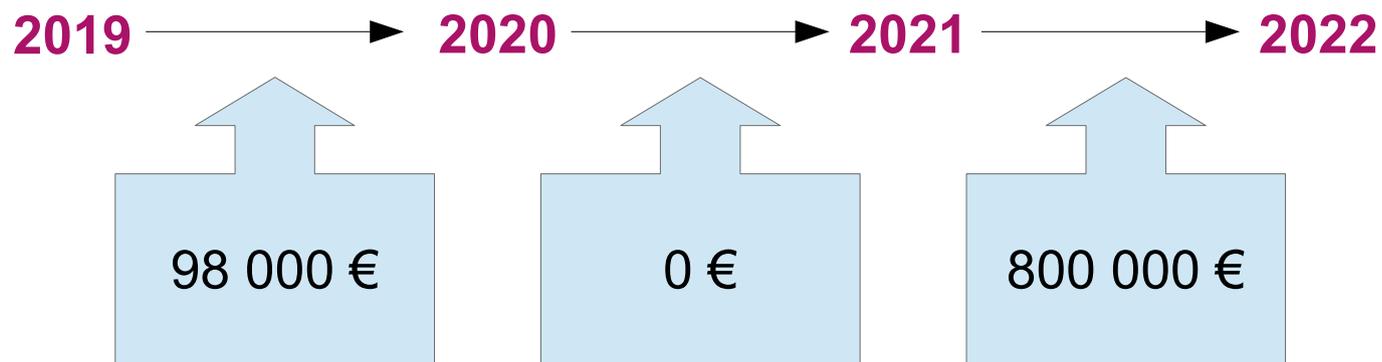
0,24 M d'€ pour Anjou Cœur de Ville

Investissement

PPI

Plan
Pluriannuel
d'Investissement

PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE (PRU2)



Soit 898 000 € dont :

0,043 M d'€ d'études de faisabilité de la cour artisanale

0,8 M d'€ pour la création de la cour artisanale

Financements Ville de Saumur : **1,13 M d'€** (2019), **1,9 M d'€** (2020),
et **2,63 M d'€** (2021)

Financements Saumur Habitat : **1,77 M d'€** (2019), **4,57 M d'€** (2020),
et **4,08 M d'€** (2021)

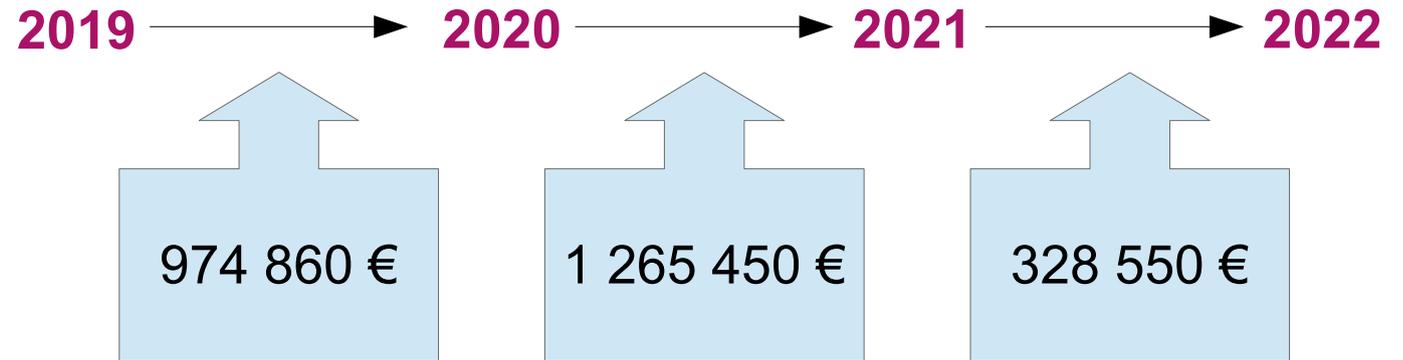
Total PRU2 2019-2024 : 24 M d'€

Investissement

PPI

Plan
Pluriannuel
d'Investissement

MOYENS GÉNÉRAUX



Soit 2 568 860 € dont :

1,03 M d'€ de matériels et logiciels informatiques

0,5 M d'€ d'étude pour la passerelle Gennes-Les Rosiers

0,42 M d'€ de travaux de remise aux normes des équipements

Vers une gestion harmonisée sur l'ensemble du territoire au 1er janvier 2021

⇒ 4 décembre 2018 :

démarche **Assistance Maîtrise Ouvrage**

⇒ Avril 2019 :

Définition du **mode de gestion**

- Régie ?
- Concession ?
- Société publique locale ?
- Société d'économie mixte à opération unique ?
- Gestion mixte ?

⇒ Décembre 2019 :

Harmonisation de la

tarification sur 10 ans



Vers une harmonisation sur l'ensemble du territoire au 1er janvier 2020

Définition du **niveau de service** par secteur

- Fréquence des collectes
- Points d'apport volontaire
- Mise à disposition des bacs
- Service et politique tarifaire vers les professionnels

Financement du service

Un mode de financement unique au 1er janvier 2020

- Taxe ?
- Redevance ?
- Taxe incitative ?
- Redevance incitative ?
- Redevance spéciale ?



Vers la mobilité pour tous

- ⇒ Rendre le réseau urbain accessible à un public plus élargi (actifs, personnes âgées...).
- ⇒ Développer l'ensemble des mobilités alternatives à la voiture : schéma directeur vélo, développement du service AVAE, covoiturage...
- ⇒ Vision intermodale des déplacements en lien avec les projets structurants des collectivités (Pôle mutualisé de formations, nouveaux lotissements, station GNV...).
- ⇒ Prendre en compte les besoins du tissu économique.
- ⇒ 0,15 M d'€ pour le déploiement de la fibre optique



Pacte Financier et Fiscal de Solidarité

PFFS

Pacte
Financier et
Fiscal de
Solidarité

Ce pacte a pour objet de définir les relations de solidarité financière et d'équité entre l'Agglomération et les communes membres en vue de la réalisation des projets structurants du territoire.

A ce titre, le conseil communautaire a adopté les règles suivantes :

- ⇒ Le **FPIC** : le montant de reversement aux communes membres (droit commun 2017) est garanti tant que le FPIC est constant ou augmente. En cas de baisse du FPIC, les montants de reversement aux communes membres ainsi que celui de la Communauté se verront diminuer de manière proportionnelle.
- ⇒ Reversement à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire de **100 % de la Taxe d'aménagement** payée par cette dernière sur les zones d'activités économiques communautaires.

PFFS

Pacte
Financier et
Fiscal de
Solidarité

⇒ Partage de la part communale de la Taxe foncier bâti **sur la totalité du produit du foncier bâti existant au 1er janvier 2017** de l'ensemble des ZAE communautaires comme suit :

- **6%** du produit reversé à l'**Agglomération**
- **94%** du produit conservé par la **commune d'implantation**.

Inversement, Partage de la part communale de la TFB **sur l'évolution (création, extension, ...) des bases** de l'ensemble des ZAE communautaires comme suit :

- **94%** du produit reversé à l'**Agglomération**
- **6%** du produit conservé par la **commune d'implantation**.

⇒ La mise en place d'un **schéma de mutualisation**.

⇒ Les **fonds de concours** : engagement de l'Agglomération à les instaurer si ses ratios de gestion le permettent.

Ressources humaines

RH

Ressources humaines

+ 29 %

En 2017
184 ETP

En 2018
237 ETP

Prise de compétence
« eau et assainissement » et
« enseignement musical »
Création services communs
marchés publics et courrier
Intégration des contrats aidés



Femmes : **53 %**

Hommes : **47 %**

	ETP
	Total 2018
Direction Générale	24,9
Direction des Moyens Généraux	19
Direction du Développement Économique et de l'Attractivité	13,3
Direction des Affaires Culturelles	62,3
Direction de l'Aménagement et de la Cohésion du Territoire	17,5
Direction des Ressources Humaines	8
Direction de l'Environnement et des Grands Équipements	56,8
Direction des Politiques Sportives	35,3

Portail des aides

sur
www.saumurvaldeloire.fr

Portail des aides

⇒ Le portail des aides recense de manière non exhaustive les aides qui s'adressent à différents publics :

- entreprises (121 aides référencées),
- particuliers (88 aides référencées),
- collectivités (124 aides référencées),
- associations (43 aides référencées).

⇒ Il a pour but de renseigner sur les **aides financières et/ou d'accompagnement** disponibles sur le territoire en fonction des compétences de la Communauté d'Agglomération.

⇒ Cet outil permet d'identifier, en fonction du besoin, la (ou les) structure(s) en capacité d'apporter une aide et les coordonnées pour de plus amples renseignements.

6 décembre 2018



Assemblée Générale

